

Agencement des parcelles pour le pâturage tournant

Pourquoi diviser la parcelle en sous-parcelles ?

L'objectif est d'offrir aux animaux à tout moment une herbe de qualité en quantité suffisante et d'optimiser les conditions de productions de la prairie. Diviser la surface des parcelles va permettre de limiter la quantité d'herbe offerte aux besoins des animaux et de réduire le gaspillage.









Le morcellement en sous parcelles est nécessaire pour pratiquer le pâturage tournant. La parcelle au meilleur stade (le plus feuillu) est offerte aux animaux. Les parcelles moins avancées sont laissées au repos pour qu'elles repoussent. Les parcelles plus avancées sont mis en défens (réservées) pour être récoltées. Il faut diviser la surface disponible pour le lot d'animaux en au moins 4 à 6 sous-parcelles pour laisser un temps minimum de repos de 3 semaines à chaque sous-parcelle au cours de la rotation.

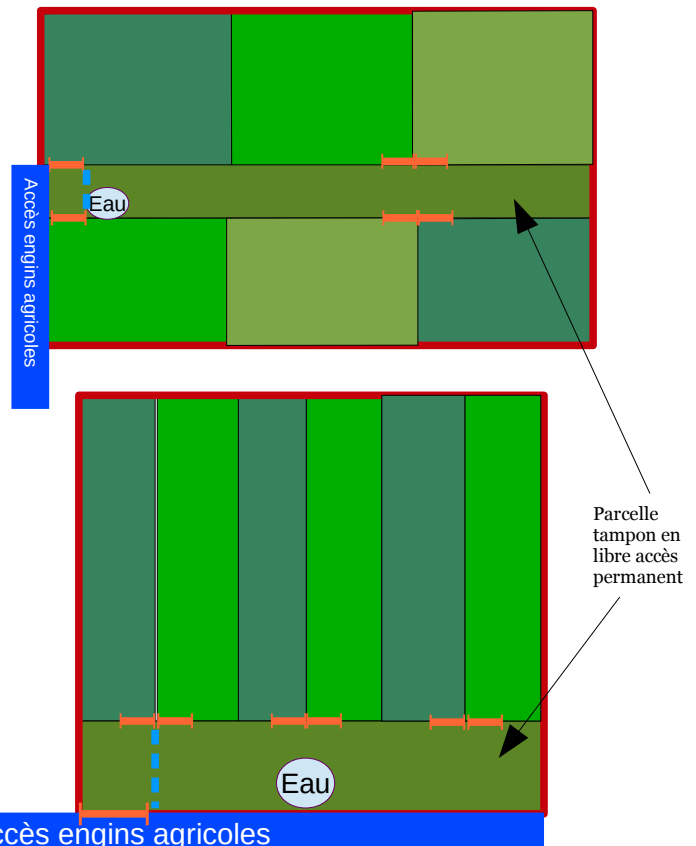
Plusieurs aspects sont à prendre en compte. Chaque sous parcelle doit offrir :

- Une ressource alimentaire adaptée aux animaux auxquels elle est destinée. De l'herbe abondante au bon stade pour des animaux d'élevage, une zone peu productive pour des animaux déjà en embonpoint.
- Un accès à un point d'eau.
- Un accès à un abri artificiel ou naturel pour que les animaux puissent se protéger du soleil et des insectes en été, du vent et de la pluie en hiver. Si l'abri naturel est constitué d'arbres, il faut protéger les écorces des arbres. On évitera donc les sous parcelles sans abri entourées uniquement de fils.
- Un accès pratique à l'entrée de la parcelle.
- Un accès stabilisé pour l'affouragement si nécessaire.

Pour des raisons de sécurité, une clôture permanente est nécessaire en périphérie de la parcelle. Les clôtures internes sont mobiles. Cela permet de les retirer pour les interventions mécaniques (hersages, épandage de compost ou d'engrais, récoltes, ...). et aussi d'adapter la taille des sous parcelles au besoin du lot et à la pousse de l'herbe de la saison. Les parcelles réduites au printemps peuvent être agrandies en été. Cette clôture mobile doit être constituée de deux fils ou rubans électrifiés. Un troisième fil peut être nécessaire si les animaux sont de taille très hétérogène (poneys).

Exemples de découpages de parcelles

-  Accès engins agricoles (chemin stabilisé 4 m de large minimum)
-  Clôture permanente à la périphérie du parcellaire
-  Barrière d'entrée (mini 3,60 m de large)
-  Clôture temporaire mobile
-  Point d'abreuvement
-  Abri contenu dans une sous-parcelle avec accès aux parcelles attenantes
-  Sous-parcelles séparées par une clôture mobile
-  Sas pour contention des animaux/embarquement



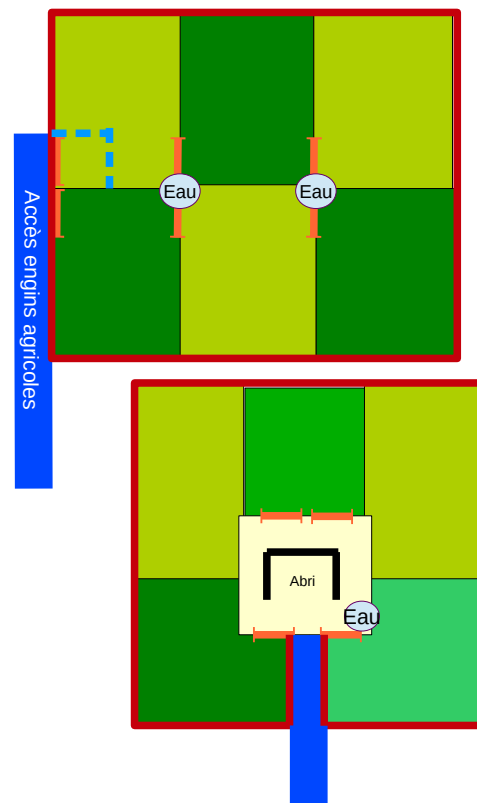
Comment prévoir un bon agencement ?

A privilégier :

- Une forme des sous-parcelles en carré ou en rectangle facilite les manoeuvres des engins (herse, engrais, fauche).
- La forme carrée de la sous-parcelle semble répartir au mieux l'utilisation et le piétinement par les chevaux.
- Le découpage des parcelles perpendiculaires à la pente oblige les chevaux à pâturer dans les zones plus basses.
- Un accès stabilisé pour le tracteur jusqu'à l'abord de l'abri ou de la parcelle permet d'affourager sans rentrer dans la parcelle et marquer le sol en période hivernale.
- L'abri sera orienté en fonction des vents dominants et dimensionné en fonction du nombre de chevaux pâturant ensemble les sous-parcelles.



Si deux lots différents pâturent des parcelles adjacentes, il est préférable de prévoir une double clôture pour éviter les contacts et dégrader la clôture.



Exemple à l'Ecurie du Thaurion (23) : pension sport-loisir

1 lot composé de 2 adultes + 2 poulains 2/3 ans

Printemps : 0,80 ha divisé en 5 sous-parcelles de 0,16 ha (53 x 150 m). Rotation tous les 4 à 5 jours selon la pousse de l'herbe.
(chargement moyen de 26 ares/UGB)

Été : Agrandissement de la surface de + 0,80 ha pour faire tourner ce lot sur 1,6 ha au total.

A éviter :

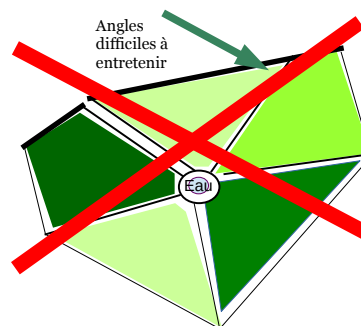
- Les sous-parcelles formant des angles obtus : les chevaux peuvent se faire coincer par d'autres. Le passage du tracteur attelé (herse, faucheuse) n'est pas possible dans ces recoins. Le délaissement de ces zones en triangle encourage l'apparition de mauvaises herbes.
- Des sous-parcelles de tailles différentes car le rythme de rotation (temps de repousse) ne sera pas régulier.
- L'eau, le lieu d'affouragement et l'abri doivent être suffisamment espacés pour limiter le piétinement toujours au même endroit et inciter les chevaux à utiliser tout l'espace disponible de la sous-parcelle.

Exemple au GAEC de Gauchoux centre équestre (87)

1 lot composé de 11 chevaux d'instruction

Printemps : 2,5 ha divisé en 6 sous-parcelles de 38 ares, soit une sous-parcelle de 40 x 95 m. Avec un couloir de 5 m pour l'abreuvement le long des 6 sous-parcelles. Rotation tous les 4 jours. (chargement moyen de 32 ares/UGB)

Été : doublement de la surface totale disponible.



Références :

Pâturage du cheval, Doligez E., Prairiales Juin 2002
Guide du pâturage, Herbe et fourrages Centre, Déc 2014
Physiologie et pâturage, Gillet M., INRA-SAPT, Lusignan